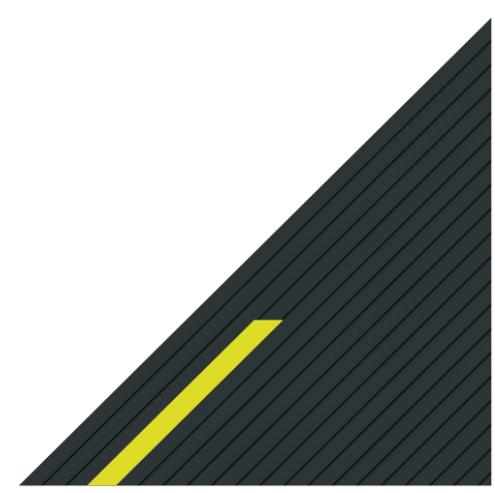


# POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS



## Principes

A l'occasion de la gestion des FIA ou de l'exercice de services connexes, une situation de conflit d'intérêts se traduira généralement par une décision ou un comportement des administrateurs, associés ou équivalent, ou gérants de Foncière Magellan, ou de ses salariés, ou des sociétés liées directement ou indirectement à Foncière Magellan ou de tout autre intermédiaires ou prestataires externes auxquels Foncière Magellan a délégué certaines fonctions ou client avec lequel Foncière Magellan est en relation professionnelle qui peut porter atteinte aux intérêts des porteurs de parts.

Une telle situation peut présenter un caractère structurel du fait des relations économiques, financières, capitalistiques ou contractuelles que Foncière Magellan ou ses collaborateurs entretiennent avec des tiers, personnes physiques ou morales, avec lesquelles Foncière Magellan est en relation habituelle (sociétés liées par exemple) ou occasionnelle. Conformément à la réglementation, Foncière Magellan a mis en place une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

## Dispositif de prévention des conflits d'intérêts

Foncière Magellan prend toute mesure raisonnable lui permettant de prévenir, identifier et gérer les situations de conflits d'intérêts se posant lors de la gestion des FIA (Fonds d'Investissements Alternatifs) ou des services connexes, conformément à l'article 313-18 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

La politique de gestion des conflits d'intérêt est disponible pour toute personne qui en fait la demande auprès de la Société de Gestion.

Foncière Magellan a mis en place une cartographie qui recense les situations susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, ainsi que des procédures afférentes.

La notion de conflit d'intérêt désigne une situation dans laquelle on peut raisonnablement penser qu'une personne, de façon potentielle ou avérée, perd l'impartialité nécessaire à la prise de décision qui lui incombe ou bien tire profit de cette situation aux dépens d'une autre personne.

Le dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts prévoit d'identifier ces situations.

A ce titre Foncière Magellan a mis en place une organisation permettant de :

**Prévenir l'apparition de conflits d'intérêts, par une sensibilisation de l'ensemble de son personnel aux règles et codes de bonne conduite interne et de place, et par la mise en place de règles et des procédures strictes :**

- Mise en place de règles de bonne conduite (code de déontologie, règlement intérieur, code éthique),

- mise en place de politiques, procédures et d'un système de contrôle interne,
- séparation des fonctions pouvant générer d'éventuels conflits,
- veiller en permanence à ce que l'offre de Foncière Magellan corresponde bien au profil et aux attentes de ses clients, et ne soit jamais en contradiction avec leurs besoins. La vente forcée de produits ou de services constitue de ce point de vue une faute professionnelle,
- prohibition des opérations de marché à titre personnel qui ne respecteraient pas les règles fixées par Foncière Magellan,
- formation ou sensibilisation de l'ensemble du personnel aux bonnes pratiques de la profession.

**Identifier les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts des clients, par l'établissement d'une cartographie des risques de ces conflits d'intérêts.**

Cette cartographie précise les types d'activités pour lesquels un conflit d'intérêts est susceptible de se produire. Le RCCI de Foncière Magellan a notamment pour mission de veiller à la mise à jour de cette cartographie, sur la base des informations qui lui sont transmis et a minima annuellement afin d'intégrer les développements et évolutions des activités.

A compter d'août 2022, les Sociétés de Gestion sont tenues de prendre en compte dans la détection des situations de conflits d'intérêts, le risque de durabilité. Ainsi, les sociétés de gestion et les gestionnaires de FIA incluent, dans leur cartographie des risques de conflits d'intérêts, les types de conflits d'intérêts qui peuvent découler de l'intégration des risques en matière de durabilité dans leurs processus, systèmes et contrôles internes.

**Gérer les situations de conflits d'intérêts :**

- informer de façon complète et objective les clients, en s'interdisant d'user d'arguments tendancieux tout en signalant les contraintes et les risques associés à certains produits ou à certaines opérations,
- déclarer les cadeaux et avantages perçus au RCCI selon des règles fixées par Foncière Magellan,
- déclarer, dès leur survenance, les situations de conflit d'intérêts dans lesquelles peuvent se trouver les collaborateurs ou toute personne concernée, le cas échéant, au RCCI, lequel prendra en charge, avec les personnes concernées, la résolution de ce conflit. Ce conflit sera alors consigné dans le registre des conflits d'intérêts avérés.

La présente politique de gestion des conflits d'intérêts a pour objet d'indiquer quelles sont les principales mesures permettant d'atteindre cet objectif de gestion des conflits d'intérêts. Néanmoins, si d'éventuels conflits d'intérêts apparaissent, ces derniers seront gérés dans l'intérêt du client, c'est-à-dire de manière équitable et en lui délivrant une information complète et adaptée.